

À LA UNE

UN AN APRÈS LE COVID-19, 3^{ÈME} POINT D'ÉTAPE

Je suis très heureux de vous présenter cette nouvelle Lettre d'Actualité de la Gestion Déléguée, réalisée en partenariat avec Séance Publique que je remercie vivement.

Vous trouverez chaque mois un point sur les principales actualités du débat public en matière de gestion des services publics.

Y seront notamment étudiés les projets ou propositions de Lois, le débat à l'Assemblée nationale et au Sénat, les déclarations des principaux groupes politiques, le calendrier des travaux parlementaires et gouvernementaux, ainsi que les valeurs montantes dans le débat public.

Cette lettre sera aussi l'occasion de détailler l'actualité de l'IGD.

Ce premier numéro vous permet ainsi de découvrir rapidement notre tout récent rapport "Collectivités territoriales : comment relever le défi de la transition énergétique ?" et le troisième "Point d'étape de l'Observatoire IGD-COVID 19" relatif à l'impact de la crise sur les services publics, 1 an après.

Chaque numéro nous permettra enfin de mettre en exergue un projet, une innovation ou encore un témoignage de l'un de nos membres.

Je souhaite que ce nouvel outil vous soit aussi utile que nous l'espérons.

Bonne lecture !

Pierre-Emeric CHABANNE
Délégué Général de l'IGD

UN PARTENARIAT IGD SÉANCE PUBLIQUE

Depuis 5 ans, Séance Publique anime le Groupe Territoires qui permet chaque mois de faire le point sur l'actualité des territoires.

L'IGD a été le premier partenaire du Groupe Territoires et a pu intervenir à de nombreuses reprises au même titre que les délégués généraux des associations d'élus et autres experts des territoires.

Je remercie l'IGD de ce partenariat constructif qui a permis de traiter de nombreux sujets et enjeux que porte l'IGD.

Les associations d'élus ainsi qu'une vingtaine d'entreprises dont un grand nombre sont membres de l'IGD, sont partenaires du Groupe Territoires.

Afin de démultiplier le travail de pédagogie et de sensibilisation sur la gestion déléguée, l'IGD et Séance Publique ont souhaité publier en commun cette nouvelle lettre.

Les débats actuels au Parlement sur le PJ Climat et le PJ 4D permettront de traiter des évolutions et des personnalités émergentes liées aux services publics délégués.

Les débats des élections régionales et départementales mais également de l'élection présidentielle serviront de cadre d'analyse.

N'hésitez pas à nous faire part des points qui vous intéressent le plus afin que nous puissions prolonger ces débats dans le cadre de notre Groupe Territoires et rédiger une lettre utile.

Je remercie l'IGD de ce partenariat.

Capucine FANDRE
Présidente de SÉANCE PUBLIQUE

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre déléguée chargée de l'Industrie

Réunion de travail avec les parlementaires de la mission Commande Publique pour un point sur ce qui a été accompli depuis 2017 et les étapes à venir. Le [#PJLClimatResilience](#) prévoit l'obligation pour les marchés publics de comporter une clause environnementale d'ici 5 ans.
4 mars 2021



Sophie BEAUDOUIN-HUBIÈRE

Députée (LREM) de la première circonscription de la Haute-Vienne

Avec [#FranceRelance](#) c'est aussi le volet de la [#CommandePublique](#) qui est activé, une chance à saisir ! Parce qu'elle doit bénéficier à nos industries, nos [#TPE](#), [#PME](#), à la [#TransitionEcologique](#), à l'emploi dans nos territoires... La commande publique, un puissant levier.
3 mars 2021



Nadège HAVET

Sénatrice (LREM) du Finistère

Etablir des propositions afin d'accélérer l'utilisation de la [#commandepublique](#) comme un levier des transformations [#économiques](#), [#environnementales](#) et [#sociales](#), c'est la mission qui nous a été confiée par [@JeanCASTEX](#) avec ma collègue députée de la Haute-Vienne [@BeaudouinSo](#).
24 février 2021



**Institut de la
Gestion Déléguée (IGD)**

Notre Fondation est heureuse de participer à la création de l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage (IMO) avec APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la justice) EPAURIF (Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-De-France) Oppic RATPgroup RTE Réseau de Transport d'Electricité SNCF Réseau Société du Grand Paris et Le Service d'infrastructure de la Défense. Favoriser, développer et promouvoir la filière des maîtrises d'ouvrage de projets d'intérêt public, faire valoir auprès des pouvoirs publics les préoccupations et propositions de ces praticiens et animer un espace d'échanges techniques sur les grands enjeux de demain sont autant de missions que se donne l'IMO.



FOCUS PROJET DE LOI CLIMAT ET RESILIENCE

L'article 15 « Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics », du projet de loi Climat et Résilience joue un rôle décisif dans le processus de verdissement de la commande publique. Puissant levier d'action, il a fait l'objet de 172 amendements, 19 ayant été adoptés permettant notamment d'étendre son champ d'application aux contrats de concession.

Huit des neuf amendements portés par la rapporteure du titre II "Produire et travailler", Cendra MOTIN (REM) ont été adoptés :

Amdt 5602 Clarifier la rédaction des dispositions relatives aux indicateurs devant figurer dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Amdt 5620 Exclure les marchés de défense et de sécurité de la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) dans les spécifications techniques, compte tenu de la nature particulière de ces marchés.

Amdt 5623 Préciser que les spécifications techniques des contrats de concession devront prendre en compte des objectifs de développement durable (ODD). Les contrats de concession de défense ou de sécurité sont exclus du champ d'application de ces nouvelles dispositions.

Amdt 5628 Inclure, dans le rapport d'autorité concédante remis par le concessionnaire afin de rendre compte de ses activités, une description des mesures prises pour la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat.

Amdt 6511 **Étendre les dispositions de l'article 15 aux contrats de concession.**

Amdt 5633 Clarifier les dates d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 15. Il permet de dissocier l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'obligation de prise en compte de considérations environnementales dans les marchés publics, qui entreront en vigueur à une date fixée par décret et au plus tard à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi, de l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Amdt 5635 L'entrée en vigueur des dispositions, adoptées en commission, relatives aux indicateurs figurant dans les SPASER est fixée au 1^{er} janvier 2023. Après leur adoption en séance à l'Assemblée nationale, ces articles reprendront la navette parlementaire en direction du Sénat en vue d'une lecture qui devrait commencer mi-mai. À la suite de son examen en séance publique, le texte a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Il sera voté solennellement le mardi 4 mai.

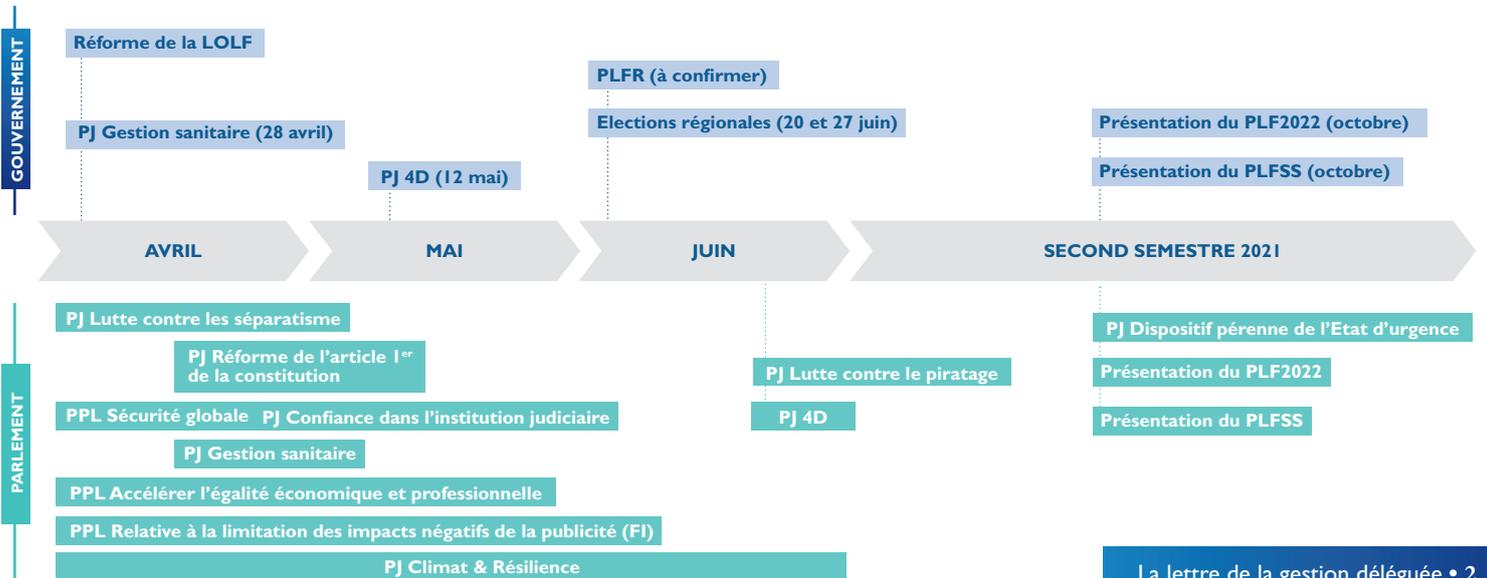
Le Sénat se saisira de ce texte avec un examen en séance publique durant la première quinzaine de juin.



FOCUS PROJET DE LOI 4D

Le projet de loi 4D relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la décomplexification de l'action publique locale est un texte porté par la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline GOURAULT. Un temps "mis au placard" (*La Gazette*, 26/02/2021), le Premier Ministre Jean CASTEX a annoncé sa présentation en conseil des ministres le 12 mai pour une inscription à l'ordre du jour du Sénat en juillet. Actuellement au Conseil d'Etat pour examen, il se compose de 66 articles regroupés en 8 titres. Titre 1 : Adapte l'organisation des compétences des collectivités territoriales dans le respect de la Constitution • Titre 2 : Offre les moyens d'une ambition écologique nouvelle pour les collectivités territoriales • Titre 3 : Consacré à l'urbanisme et au logement et offre des outils supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements • Titre 4 : Renforcer la cohésion sociale et la sécurité sanitaire au niveau territorial, ainsi que parfaire la décentralisation en matière scolaire • Titre 5 : Ensemble de dispositions communes à l'ensemble du présent projet de loi en matière financière et statuaire • Titre 6 : Mise en place de mesures de déconcentration • Titre 7 : Mesures de simplification de l'action publique locale • Titre 8 : Dispositions relatives à l'Outre-mer.

TIME LINE DU DÉBAT PUBLIC



VALEURS MONTANTES DANS LE DÉBAT PUBLIC

Sélection réalisée par Séance Publique



Sébastien MARTIN

Président de l'AdCF et de la communauté d'agglomération du Grand Chalon

L'AdCF, en partenariat avec la Banque des territoires, a développé son "baromètre de la commande publique", un outil de suivi des achats faits par les acheteurs publics (fonctionnement et investissement). Dans son bilan pour l'année 2020, l'AdCF annonce une baisse de 16 milliards d'euros par rapport à 2019.



Didier GARDINAL,

Président de la CCI Midi-Pyrénées et trésorier CCI de France

Sollicité par le Haut-commissaire au plan François BAYROU, il a produit en février 2021 un rapport sur l'hydrogène vert en l'identifiant comme un investissement d'avenir. Demandé par tous les ministères, ce précieux document préconise une stabilisation et une réduction des normes en la matière, un important soutien de l'Etat à travers la commande publique et une production massive d'hydrogène vert.



Cendra MOTIN,

Députée REM de l'Isère

Vice-Présidente de la commission des finances, elle a été rapporteure thématique pour le projet de loi Climat et Résilience, en charge du titre II "Produire et travailler" (articles 13 à 24). Elle s'est particulièrement saisie du sujet de la commande publique et de son verdissement en déposant neuf amendements à l'article 15, dont huit ont finalement été adoptés.



Dominique POTTIER,

Député socialiste et apparentés de Meurthe-et-Moselle

Membre de la commission des affaires économiques, il a été très actif au sujet de la commande publique et donc de l'article 15 du projet de loi Climat. Il a déposé seize amendements et l'un d'eux (n°4197) visant à élargir l'objet de l'article 15 aux contrats de concession afin que ces derniers prennent en compte des considérations environnementales dans leurs conditions d'exécution et dans les critères d'attribution, a été adopté.



Vincent THIEBAUT,

Député REM du Bas-Rhin

Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, il est co-auteur des propositions visant à favoriser la relance et la décarbonation de l'économie dans le cadre de la commande publique et la mise en place de clauses environnementales.



Françoise GATEL,

Sénatrice UC d'Ille-et-Vilaine

Membre de la commission des lois et présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, elle devrait obtenir le poste de rapporteure pour le projet de loi 4D. Elle avait également travaillé comme au même poste sur le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.



Matthieu DARNAUD,

Sénateur LR de l'Ardèche

Membre de la commission des lois et président de la délégation sénatoriale à la prospective, il devrait également travailler sur le rapport du PJ 4D. Il était également co-rapporteur sur le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.



Jacqueline GOURAULT,

Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Elle porte le projet de loi 4D avec un objectif clair : parvenir à faire adopter celui-ci avant la fin de la mandature. Actuellement au Conseil d'Etat pour examen, il est prévu pour une première lecture au Sénat au début du mois de juillet 2021.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : COMMENT RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Découvrez en avant-première le rapport de notre groupe de travail "énergie" de mars 2021 qui sera présenté prochainement lors d'un webinar et d'une émission Acteurs Publics.



Dans un mouvement général de décentralisation des politiques publiques, d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'interconnexion des réseaux, de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique.

Si elles sont devenues des acteurs incontournables en la matière, elles ne sont pas seules pour relever les défis de la transition énergétique.

C'est bel et bien au travers de la mobilisation de l'ensemble des acteurs - autorités publiques nationales, collectivités territoriales, opérateurs publics ou privés, entreprises historiques ou nouveaux entrants et usagers - que les objectifs pourront être atteints.

La nécessaire lutte contre le changement climatique, les évolutions technologiques majeures ou encore la nouvelle gouvernance territoriale de l'énergie invitent à repenser les logiques qui prédominaient jusque-là en combinant le respect des acquis et des équilibres essentiels à l'accès à l'énergie avec la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Ces dernières sont notamment permises par la mise en place d'une articulation des compétences entre les échelons nationaux et locaux et le renforcement du maillon local.

Ce rapport a été conçu pour faciliter pour les décideurs l'approche de ce monde à la fois essentiel à notre vie personnelle et collective mais aussi complexe et en perpétuelle évolution.

Il est le fruit d'un travail collaboratif entre acteurs et spécialistes du monde de l'énergie.

Facile d'accès, illustré et pédagogique, il se veut un outil d'information et d'aide à la prise de décision pour les décideurs publics et les entreprises.

Il propose aussi des pistes de réflexion pour l'avenir pour aller au plus près des territoires, alléger les procédures et nouer une co-production Etat/collectivités territoriales fondée sur la confiance et le contrat.

Un grand merci à Michel THIOLLIÈRE, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Européenne pour la Coordination des Régulateurs de l'énergie qui a assuré la coordination des travaux et aux membres de ce groupe de travail :



FOCUS : LE TROISIÈME POINT D'ÉTAPE DE NOTRE OBSERVATOIRE IGD COVID 19 PUBLIÉ EN AVRIL 2021

Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, l'IGD a mis en place un Observatoire IGD- Covid-19 qui analyse l'impact de celle-ci sur les services publics délégués et formule des propositions pour assurer la relance de l'investissement public.

Cette troisième édition de notre point d'étape marque le premier anniversaire de la crise COVID-19 et de son impact sur les services publics délégués.

Avec le recul, il confirme nos hypothèses de départ (point d'étape du 30 avril 2020, 10 propositions pour une relance par la commande publique de juin 2020 et point d'étape du 30 octobre 2020) **d'un ralentissement de la commande publique et de la nécessité de mettre en place de réels mécanismes de relance par l'investissement.**

Ce point d'étape résume la situation 1 an après le déclenchement de la crise.

Il est le fruit d'un dialogue constant avec les membres et partenaires de l'IGD que nous remercions à nouveau.

Il présente les chiffres d'activité de nos membres regroupés en 10 secteurs : L'eau et l'assainissement, les travaux publics, le bâtiment, les transports publics de voyageurs, les autoroutes, la restauration collective, le stationnement, l'énergie et les métiers de l'environnement, le secteur aéroportuaire ainsi que les remontées mécaniques.

Les 5 constats suivants s'imposent et font l'objet d'une analyse détaillée et de propositions :

- La très grande résilience des services publics délégués français confirmée...
- ... Malgré une baisse globale d'activité et d'assez fortes disparités sectorielles.
- Des craintes relatives à la relance de la commande publique confirmées...
- ...que le plan de relance ne semble pas suffisamment prendre en compte...
- ...Alors même que le plan de relance européen fait du recours à la gestion déléguée et au financement privé un levier permettant de démultiplier ses effets.



CONTACTS

IGD Institut de la
gestion déléguée www.fondation-igd.org
Pierre-Emeric CHABANNE
pchabanne@fondation-igd.org

SÉANCE
PUBLIQUE www.seance-publique.com
Violette SORIANO
vsoriano@seance-publique.com